

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

ACAN #22-58070

Base de données régionalisée sur l'inventaire du cycle de vie (ICV)
des matériaux de construction canadiens

Exigence :

L'initiative Sobriété en carbone par l'évaluation du cycle de vie (ECV) ² du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) vise à établir une base de données régionalisée sur l'inventaire du cycle de vie (ICV) des matériaux de construction canadiens.

Le CNRC a besoin de données d'inventaire sur le cycle de vie des produits ligneux au Canada. Ces données serviront à alimenter la base de données canadienne sur l'ICV au Canada pour les matériaux de construction et à établir des bases de référence régionalisées sur l'intensité en carbone pour le ciment et le béton.

Contexte :

L'élaboration d'une base de données canadienne sur l'inventaire des cycles de vie (ICV) pour les matériaux de construction est une composante nécessaire des efforts déployés au sein du gouvernement et du secteur privé pour adopter des approches robustes, transparentes, équitables et exactes du cycle de vie afin de réduire les GES associés à la construction, à l'exploitation et à la fin de vie des bâtiments et des infrastructures.

Les produits ligneux sont un matériau de construction couramment consommé au Canada, ainsi, les produits ligneux ont été choisis comme premier matériau de construction à être inclus dans la base de données. Le CNRC a effectué une évaluation des ensembles de données sur l'ICV existants pour les produits ligneux, et un certain nombre de lacunes dans les données ont été cernées, notamment :

- Les données actuelles sur les produits ligneux sont désuètes.
- Les données actuelles ne sont pas à une résolution suffisante au niveau régional ou propre à l'installation.
- Les données actuelles ne facilitent pas une comparabilité suffisante pour établir des bases de référence raisonnables sur l'intensité en carbone.

Les déclarations environnementales de produits (DEP) pour les produits ligneux sont disponibles en Amérique du Nord, mais elles ne sont pas suffisamment représentatives pour appuyer des points de repère régionaux précis sur le carbone intrinsèque pour les produits ligneux.

Portée du travail :

L'utilisation d'un préavis d'adjudication de contrat (PAC) pour conclure un contrat avec le Conseil canadien du bois (CCB) permettra l'élaboration la plus rapide des données de l'ICV et des rapports sur l'ECV pour l'industrie canadienne des produits ligneux. Le CCB sondera ses membres afin d'élaborer un ensemble de données sur l'ICV statistiquement représentatif pour les produits ligneux canadiens.

La représentativité géographique du rapport et des ensembles de données sur l'ECV sera canadienne. La meilleure représentation géographique disponible sera déclarée, en principe selon la hiérarchie suivante : Provinciale → Régionale → Nationale. La représentativité géographique sera structurée de manière à protéger la confidentialité de l'industrie et sera convenue par le CCB et le CNRC. Le tableau ci-dessous indique les produits ligneux et leur niveau de régionalisation pour lesquels des données sur l'ICV et des rapports sur l'ECV seront élaborés.

| Produits ligneux | Niveau de régionalisation |
|---|--------------------------------------|
| Bois d'œuvre résineux | Provinciale → Régionale* → Nationale |
| Panneau de lamelles orientées (OSB) | Régionale* → Nationale |
| Contreplaqué de résineux | Régionale* → Nationale |
| Solive en I** | Régionale* → Nationale |
| Ferme de toit avec connecteurs métalliques*** | Régionale* → Nationale |
| Opérations d'exploitation forestière | Provinciale → Régionale* → Nationale |

*Les régions productrices préliminaires cernées sont la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario et le Québec/les Maritimes; ces régions sont sous réserve de modifications selon la disponibilité des données et la représentativité de chaque type de produit ligneux.

**Le bois de placage laminé (LVL) est un intrant dans la production de certaines solives en I; il existe un potentiel pour un modèle d'ICV et un rapport d'ECV autonomes pour le LVL, à déterminer en fonction de la disponibilité et de la représentativité des données.

***À déterminer en fonction de la disponibilité et de la représentativité des données.

Le rapport sur l'ECV sera élaboré conformément à la norme internationale en matière d'ECV (ISO 14044:2006/AMD 2:2020 [1]) et aux déclarations environnementales de type III (DEP) (ISO 14025:2006), aux règles internationales de catégorie de produits (RCP) de base relatives aux produits de construction (ISO 21930:2017) et la sous-catégorie RCP applicable aux produits ligneux (Product Category Rules for Part B: Structural and Architectural Wood Products EPD Requirements v1.1, UL Environment, 2020).

Les limites du système seront de bout en bout (modules d'information A1-A3); si les RCP ou la pratique courante l'exigent, d'autres modules peuvent être envisagés. En principe, les ICV originaux seront déclarés à l'étape de la production, avec les métadonnées nécessaires à la mise en œuvre interexploitable de la base de données.

Les résultats des indicateurs environnementaux déclarés (c.-à-d. l'ECV) seront évalués en fonction des meilleures données de base disponibles ou les plus appropriées. Ceci doit être confirmé et convenu avec le CNRC.

Le CCB remplira les modèles du CNRC pour le rapport sur l'ECV et les ensembles de données de l'ICV afin d'aider à assurer la normalisation de l'établissement de rapports entre les différents matériaux de construction. Le CNRC examinera tous les aspects du rapport et du modèle de données et formulera des commentaires et de la rétroaction à ce sujet. Les rapports finaux et les données de l'ICV seront vérifiés par une tierce partie qui est convenue par le CCB et le CNRC. Le CNRC se réserve le droit d'avoir accès aux données d'enquête pour un usage interne seulement.

Critères obligatoires pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait à toutes les exigences obligatoires suivantes :

- Relation établie avec des associations nationales, provinciales et régionales de produits ligneux.
- Relation établie avec les producteurs de produits ligneux.
- Les données de l'ICV générées doivent être utilisées comme données de base pour élaborer les DEP moyennes de l'industrie pour le Conseil canadien du bois.

Applicabilité des accords commerciaux à la passation de marché

Cette passation de marché est assujettie aux accords commerciaux suivants :

- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada – Honduras
- Accord de libre-échange canadien
- Accord de libre-échange Canada-Chili
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Pérou
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
- Accord de Partenariat Trans-Pacifique global et progressiste

Justification du fournisseur pré-identifié

Fondé en 1959, le Conseil canadien du bois (CCB) est la voix unificatrice de l'industrie des produits ligneux du Canada. Le CCB représente des centaines de fabricants de partout au pays par l'intermédiaire de ses membres de longue date.

Le CCB est, pour des raisons techniques, la seule association habilitée et apte à travailler avec toutes les associations de producteurs de produits ligneux au Canada et a le pouvoir de prendre des décisions finales sur la façon dont les données de l'ICV sur les produits ligneux sont élaborées et rendues publiques.

Exclusions et/ou motifs d'appel d'offres limité

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe :

Partie 1, paragraphe 6 (d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou entreprise;

- en raison de l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

Durée du contrat proposé

Le CNRC prévoit que les travaux débuteront en novembre 2022 et seront terminés d'ici le 31 mars 2023.

Estimation du coût du contrat proposé

Phase 1 : 320 000 \$ CA, taxes applicables en sus, sujet à négociation. Le CNRC peut faire appel aux services du CCB pour des travaux supplémentaires, y compris une phase possible et d'autres travaux connexes pendant deux (2) années additionnelles d'ici au 31 mars 2025. Le coût potentiel annuel estimatif est de 80 000 \$ CA, taxes applicables en sus, selon les exigences.

Nom et adresse du fournisseur pré-identifié

Conseil canadien du bois
99, rue Bank, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1P 6B9

« Les fournisseurs qui se considèrent comme pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens et services décrits dans le présent avis peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées. »

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités. Inclure l'heure de la journée ainsi que le jour, le mois et l'année pour la date de clôture de l'acceptation des énoncés de capacités, c.- à- d. la période de quinze jours civils.